

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF116

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 16 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 16 *quinquies* (nouveau) institue un prélèvement sur recettes de l'État destiné à financer le transfert des pactes civils de solidarité pour les communes sièges de tribunaux d'instance.

Le présent amendement propose de supprimer cet article.